|  |  |
| --- | --- |
| LOGO COLLECTIVITE | **N°**……………**Arrêté portant radiation suite à démission****à temps complet ou à temps non complet à raison de … heures hebdomadaires**M Grade  |

Le Maire de la Commune de *(ou le Président de)* .................................................,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment les articles L551-1 à L551-2 ;

(le cas échéant) Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu la demande écrite de démission non équivoque présentée par M ………, ……(grade), à compter du ……,

Considérant qu’il appartient à l’employeur de fixer la date définitive de cessation de fonctions,

Considérant que rien ne s’oppose à ce qu’il soit donné satisfaction à M ………,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** A compter du ……, la démission de M ………, ……*(grade)*, est acceptée.

**ARTICLE 2 :** A la date précitée, M ……… est radié(e) des effectifs *(le cas échéant, et des cadres)*.

**ARTICLE 2 :** Le Secrétaire Général (*ou le Directeur Général des Services*) est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l’Etat et notifié à l’agent.

Ampliation adressée :

 - au Président du Centre de Gestion de la Charente

 - au Comptable de la collectivité

 Fait à………………………,

 le……………………………

 Prénom, Nom et qualité du signataire

|  |
| --- |
| Le Maire (*ou le Président*),- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.Ce recours peut être déposé sur l’application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)Notifié le ……………………………..Signature de l’agent : |